

GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ D'UN BÂTIMENT EN EXPLOITATION

Piloter les différents types de risques

2 JOURS, 14 HEURES

IMMOBILIER ET LOGEMENT
SOCIAL

CODE : IC72

Objectifs de la formation

Identifier l'ensemble des risques liés à l'exploitation d'un bâtiment

Définir un processus de gestion des risques pour assurer la sécurité et la sûreté de votre bâtiment

Parmi nos formateurs

- CHAUVIN Jimmy
Directeur Maîtrise d'Ouvrage,
IMMOVALOR, EMERGENCE CONSEIL
- ENFRU Jean-Raoul
Responsable sécurité,
BNP PARIBAS

Public concernés

- Responsable technique ; Gestionnaire de bien ou de patrimoine immobilier ; Facility Manager ; Promoteur immobilier ; Assistant à maîtrise d'ouvrage : Architecte, AMO , MOD

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Promotion d'été -10% : Sessions en virtuel : 1 435,50 €HT
- Promotion d'été -10% : Sessions en présentiel ou e-learning : 1 525,50 €HT
- Tarif Session en classe virtuelle : 1 595,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 695,00 €HT

Délimiter le périmètre de la sûreté et de la sécurité d'un bâtiment en exploitation

- Connaître les définitions et les paramètres de la sûreté et de la sécurité
- Appliquer les règles de sécurité incendie selon la typologie des bâtiments et les obligations réglementaires liées à la prévention des risques sanitaires
- Mettre en œuvre les obligations des différents acteurs en matière de risques professionnels : exploitant, chef d'établissement, propriétaire non occupant

- Mettre en sûreté les bâtiments selon leur type d'exploitation
-

Maîtriser le risque incendie

- Faire le point sur les obligations réglementaires en fonction des bâtiments, de leur activité et des acteurs : propriétaire, exploitant, chef d'établissement
 - S'assurer du suivi de la conformité des bâtiments : technique, organisationnelle et informationnelle
 - Connaître les différents matériels et équipements : extincteurs, RIA, colonne sèche ou humide, sprinkleur, installation fixe à gaz, désenfumage, SSI...
 - Tracer les actions liées à la sécurité incendie, point sur le registre sécurité
 - Quelles sont les obligations de maintenance des moyens de secours de l'établissement
 - Quelles sont les obligations de formation et d'information du personnel en matière de sécurité incendie et d'évacuation
-

Maîtriser les risques sanitaires liés aux bâtiments

- Cerner les obligations réglementaires liées à l'exploitation des bâtiments contenant de l'amiante et/ou du plomb
 - Réaliser le diagnostic initial et suivre l'état des matériaux
 - Connaître les obligations d'information (entreprises, locataires, acquéreur) et de traçabilité des interventions
 - Déterminer l'impact des risques sanitaires sur les travaux et sur les opérations de maintenance de l'actif
-

Maîtriser les risques professionnels en phase d'exploitation

- Comprendre les obligations du chef d'établissement, de l'exploitant et propriétaire non occupant
 - Mettre en place les documents officiels : consignes, document unique, plan de prévention, protocole de déchargement...
 - Checklist des réflexes à avoir avant toute intervention
 - Prévenir et sensibiliser les entreprises extérieures
 - Focus sur la responsabilité civile et pénale des différents acteurs
-

Garantir la sûreté de son bâtiment

- Intégrer les contraintes et les enjeux de la sûreté
 - Quels équipements mettre en œuvre : vidéosurveillance, biométrie, contrôle d'accès, anti-intrusion...
 - Analyser les risques intentionnels selon le bâtiment : tertiaire, industriel, ERP, habitation
 - Identifier les obligations, les limites réglementaires et les normes applicables
 - Mettre en place toutes les mesures nécessaires pour le fonctionnement en mode dégradé
-

Dates

Classe virtuelle Paris

17-18/09/2025 03-04/11/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont

téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.